N° d'épreuve FFM ----------149
Club----------C3042 - BEAUMONT MSL
Date ----------30 mai 2021
Lieu ----------Beaumont sur Lèze (31)

Organisateur technique ----230133 - Mme ROURA FERRER VERONIQUE
Email----------vero.ferrer31@gmail.com
Téléphone ----------06 24 90 10 41

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2021 est disponible sur www.lmoc.fr/reglement-motocross-2021/

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

Directeur de course ---------- 002796 - M BALEUR JEAN-CLAUDE ---------- Désignation LMOC
Président du Jury ---------- 006434 - M CHARPIN MAX ---------- Désignation FFM
Membre du Jury ---------- 103417 - M TERRASSON JOEL ---------- Désignation LMOC
Membre du Jury ---------- 039460 - M BLANC JEAN-PAUL ---------- Désignation LMOC
Commissaire technique responsable------- 054480 - M OPALINSKI RICHARD ---------- Désignation FFM
Commissaire technique ---------- 215067 - M BOY DANIEL ---------- Désignation LMOC
Commissaire technique ---------- 020979 - M RIZON ALAIN ---------- Désignation LMOC
Commissaire technique ---------- 156306 - M HERTRICH OLIVIER ---------- Désignation LMOC
Responsable du chronométrage ---------- FFM ---------- Désignation FFM
Chronométreur ---------- FFM ---------- Désignation FFM
Responsable des transpondeurs ---------- FFM ---------- Désignation FFM

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Tarifs des inscriptions dans le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2021 (article 4.1) et sur https://ffm.engage-sports.com/
Le coût de la location du transpondeur est inclus. Le transpondeur est prêté par la LMOC au pilote. En cas de non-retour du transpondeur à la fin de l'épreuve, le pilote devra le renvoyer par colissimo sous 48h. A défaut, une facture d'un montant de 200€ lui sera envoyée en lettre recommandée avec accusé de réception. Pour les pilotes licenciés à la journée et des catégories hors-Championnat : prévoir un chèque de caution de 200€ pour la location du transpondeur

CATEGORIE	DESCRIPTION
Championnat de France MX à l'ancienne	Voir règlement particulier.
Trophée Pyrénées MX 85 ➢ Scratch (9-15 ans) ➢ Minime (9-12 ans)	Age ---------- de 9 à 15 ans (NJ / NCO / LUE / INTER) Cylindrée---- 85cc
Coupe de la ville *Hors Championnat*	Age ---------- A partir de 13 ans (NCO / NJ3C / LJ) Cylindrée---- A partir de 125cc (-15 ans : 125cc) Tarif ---------- 45€

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée : Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☐ **NON** ☒ **OUI** (*75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus*).

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs : Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques : Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical -------Docteur Emmanuel Labarthe
Nombre de secouristes ----------14
Hôpital le plus proche ----------Muret (31)
Nombre d'ambulance(s)----------1
Temps de trajet (en min) ----------20 min

ARTICLE 7 LE SITE DE PRATIQUE

Nom du site ----------Circuit de Lasplagne
Adresse ------- Lasplagne, 31870 Beaumont-sur-Lèze

Longueur du circuit ----------1 350 m
Largeur minimum de la piste--------5 m
Largeur de la grille----------30 m
Longueur de la ligne droite de départ------80 m
Nombre de Commissaires de piste----------15

Capacité : 45 motos / 00 quads pendant les essais et 38 motos / 00 quads en manche

- *<u>Rappel</u> : l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.*
- *En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.*

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
Date : le 27/05/2021	*Date :* Le 27/05/2021	*Date :* *Numéro :*
BEAUMONT MOTO SPORT Siège chez REBOUIL Mathieu "MANDIL" 31870 BEAUMONT / LEZE Tél 06 76 29 85 93 ou 06 24 90 10 41	PO/ Patrick Malric AS LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA	

N° d'épreuve FFM	149
Moto-Club	BEAUMONT MSL
N° d'affiliation	C3042
Date	30 mai 2021
Lieu	Beaumont sur Lèze (31)
Organisateur technique	230133 - Mme ROURA FERRER VERONIQUE
E-mail	vero.ferrer31@gmail.com
Téléphone	06 24 90 10 41

CDF MOTOCROSS à l'ANCIENNE

ANNEXE AU REGLEMENT PARTICULIER 2021

En complément des catégories mentionnées dans le règlement particulier de la manifestation, l'épreuve comptera également pour le Championnat de France de Motocross à l'Ancienne.
Cette manche du Championnat de France de Motocross à l'Ancienne se déroulera conformément au règlement général du championnat établi par le Comité Motos Classiques et Historiques et dans le respect des dispositions suivantes.

Officiels

Le Comité Motos Classiques et Historiques a désigné un de ses membres pour occuper la fonction de délégué FFM sur l'épreuve, ainsi qu'un commissaire technique qui sera en charge des contrôles réalisés sur les machines du championnat.

Délégué FFM ---------- M CHARPIN MAX Licence : 006434

Commissaire technique ---------- M OPALINSKI RICHARD Licence : 054480

Les catégories

Seules les catégories dont la case est cochée sont prévues pour l'épreuve.

- ☑ Vintage
- ☑ Classic
- ☑ Evolution & Prototype
- ☑ Pré-90 & Super Evolution

Vintage : Machines des origines à l'année modèle 1977. Pilotes : 45 ans minimum.

Classic : Machines à partir de l'année modèle 1978 réunissant d'origine les trois éléments techniques suivants – Refroidissement par air, bi-amortisseurs ou cantilever, freins avant et arrière à tambour. Pilotes : 35 ans minimum.

Evolution : Sur le principe des trois caractéristiques techniques de la catégorie « Classic », machines dérogeant d'origine à deux de ces trois critères. Pilotes : 25 ans minimum.

Prototype : Machines répondant à toutes les caractéristiques de la catégorie « Classic ou Evolution » mais transformées avec des éléments d'époque. Pilotes : 25 ans minimum.

Pré-90 : Machines dotées d'au minimum 1 disque et fabriqué de janvier 1984 jusqu'à décembre 1989. Pilotes : 25 ans minimum.

Super Evolution : Machines fabriquées de janvier 1990 à fin 1997 équipées de cadre en acier. Pilotes : 25 ans minimum.

Licences : Les coureurs de toutes nationalités peuvent courir sous réserve d'être détenteurs d'une licence française MAT, NCO, INTER, VINTAGE UEM TT ou LJA, délivrée par la F.F.M. valable pour l'année en cours. La licence MAT ne peut être attribuée qu'aux pilotes équipés de machines à freins à tambour.

Commentaires :

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 27/03/21	Date : Le 27/05/2021	Date :
BEAUMONT MOTO SPORT Siège chez REBOUIL Mathieu "MANDIL" 31870 BEAUMONT / LEZE Tél. 06 76 29 85 93 ou 06 24 90 10 41	PO/ Patrick Malric AS LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA	Numéro :

HORAIRES PREVISIONNELS

Samedi 29 mai 2021

15h00 – 19h00 ---------- Contrôles administratifs et techniques

Dimanche 30 mai 2021

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h00	8h00	Contrôles administratifs & techniques		
7h30		Briefing des commissaires de piste		
8h00	8h15	Tests départs (5') et essais libres (10')	Coupe de la ville	15'
8h20	8h35	Essais libres	Championnat de France MX à l'ancienne « Vintage »	15'
8h40	8h55	Essais libres	Championnat de France MX à l'ancienne « Evolution / Prototype »	15'
9h00	9h15	Essais libres	Championnat de France MX à l'ancienne « Classic »	15'
9h20	9h35	Essais libres	Championnat de France MX à l'ancienne « Pré-90 / Super Evolution »	15'
9h40	9h55	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Trophée Pyrénées MX 85	15'
10h00	10h15	Essais chronométrés	Coupe de la ville	15'
10h20	10h35	Essais chronométrés	Championnat de France MX à l'ancienne « Vintage »	15'
10h40	10h55	Essais chronométrés	Championnat de France MX à l'ancienne « Evolution / Prototype »	15'
11h00	11h15	Essais chronométrés	Championnat de France MX à l'ancienne « Classic »	15'
11h20	11h35	Essais chronométrés	Championnat de France MX à l'ancienne « Pré-90 / Super Evolution »	15'
11h40	11h55	Essais chronométrés	Trophée Pyrénées MX 85	15'
11h55	13h25	Pause		
13h30	13h50	Manche 1	Coupe de la ville	15' + 1T
13h55	14h15	Manche 1	Trophée Pyrénées MX 85	15' + 1T
14h20	14h40	Manche 1	Championnat de France MX à l'ancienne « Vintage »	15' + 1T
14h45	15h10	Manche 1	Championnat de France MX à l'ancienne « Evolution / Prototype »	20' + 1T
15h15	15h40	Manche 1	Championnat de France MX à l'ancienne « Classic »	20' + 1T
15h45	16h10	Manche 1	Championnat de France MX à l'ancienne « Pré-90 / Super Evolution »	20' + 1T
16h15	16h35	Manche 2	Coupe de la ville	15' + 1T
16h40	17h00	Manche 2	Trophée Pyrénées MX 85	15' + 1T
17h05	17h25	Manche 2	Championnat de France MX à l'ancienne « Vintage »	15' + 1T
17h30	17h55	Manche 2	Championnat de France MX à l'ancienne « Evolution / Prototype »	20' + 1T
18h00	18h25	Manche 2	Championnat de France MX à l'ancienne « Classic »	20' + 1T
18h30	18h55	Manche 2	Championnat de France MX à l'ancienne « Pré-90 / Super Evolution »	20' + 1T
19h00		Remise des prix		

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B BALMA

MOTOCROSS
REGLEMENT PARTICULIER 2021

PLAN

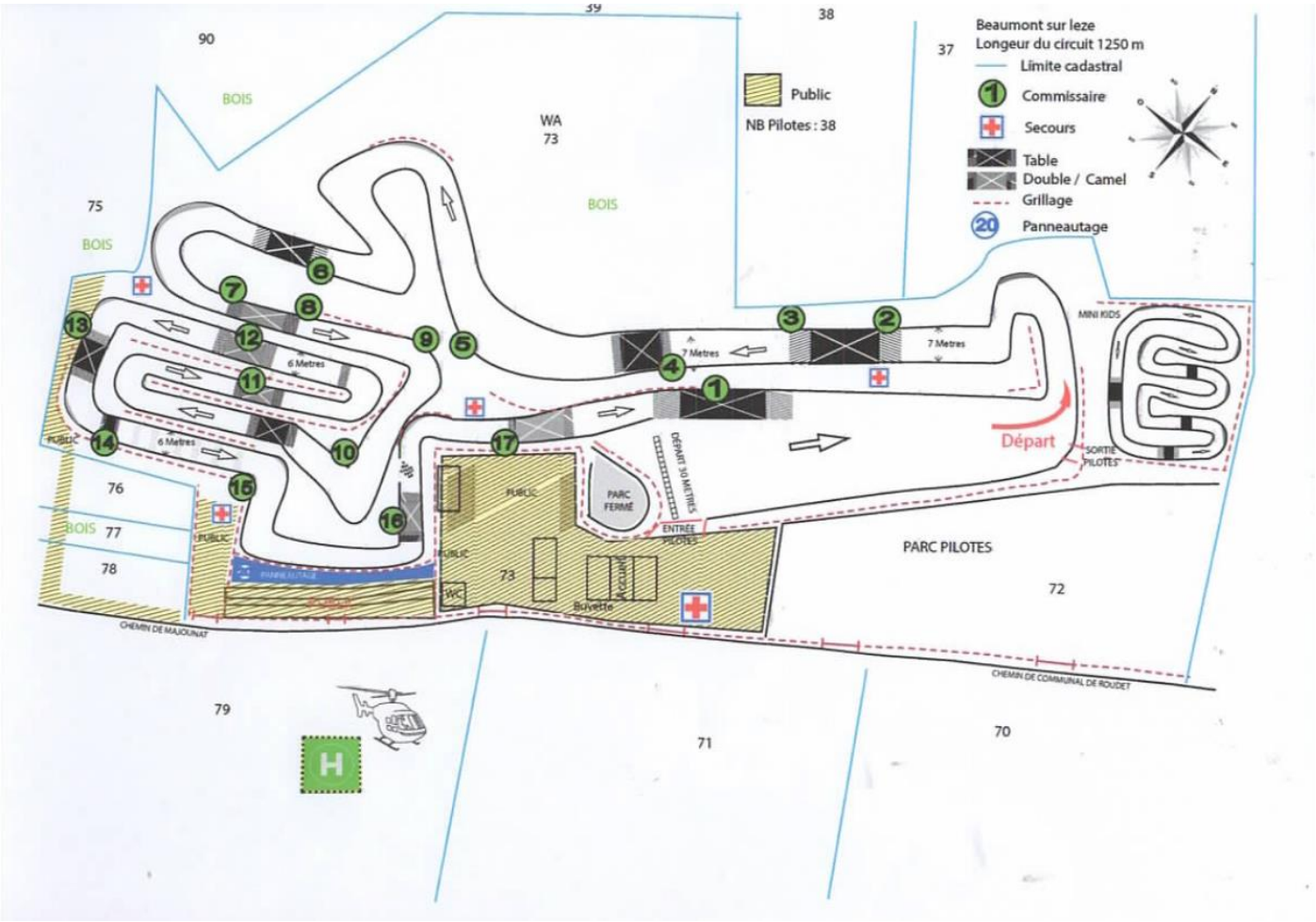

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B BALMA

MOTOCROSS
REGLEMENT PARTICULIER 2021

SITUATION GEOGRAPHIQUE

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B BALMA

ATTESTATION D'ASSURANCE

assurances LESTIENNE
spécialiste de l'assurance des sports mécaniques et loisirs motorisés

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION
AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR
(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

BEAUMONT MOTO SPORT
Mairie
31870 BEAUMONT SUR LEZE

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921XL000060U-RCO3274** auprès de la compagnie LLOYD'S INSURANCE COMPANY S.A, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Championnat de France motos anciennes»** se déroulant **du 30/05/2021 à 07h00 au 30/05/2021 à 21h00.**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport., de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.500.000 €pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 50.000 € pour les dommages immatériels non consécutifs.
- Défense et recours inclus.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.
Exclusion : Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, ULYSSERE, et LLOYD'S INSURANCE COMPAGNY S.A en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 11/03/2021

Signature du courtier

assurances LESTIENNE
SAS ASSURANCES LESTIENNE
BP34 – 51370 REIMS CEDEX
contact@assurances-lestienne.com
03268771130
RCS REIMS 529 120 842 ORIAS 13007888

Signature de la compagnie d'assurance

Tokio Marine
19/03/2021

SAS ASSURANCES LESTIENNE – BP 34 – 51873 REIMS CEDEX - RCS REIMS 529 120 842 (2010 B 981). SIRET 529 120 842 00016 – code APE 6622Z – immatriculées à l'ORIAS N° 13007888 – www.orias.fr – garantie financière et responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L512-6 et L512-7 du code des assurances. Exerce sous le contrôle de l'ACPR, 61, rue Taitbout à PARIS 75009, dans le cadre des dispositions de l'article L520-1 II, 1° b

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA